

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de Lannion

Ville de PERROS- GUIREC

AG – 2023 1108

ARRETÉ MUNICIPAL

Objet : Portant sur l'interdiction d'accéder à la Vallée des Traouiero

Nous, Erven LEON, Maire de la Ville de PERROS-GUIREC,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211-1, L 2213-1 L 2213-2 à 2213-4 ;

Vu les dispositions du Code Civil et notamment les articles 1382- à 1384 ;

Vu les dispositions de l'article L 121-3 du Code Pénal,

Considérant qu'il incombe au Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police, de veiller à assurer la sécurité des personnes accédant aux sites administrés par la Commune ;

Considérant qu'il est primordial de veiller à la sécurité des usagers de la Vallée des Traouiero,

Sur Proposition du Directeur Général des Services,

A R R E T E

ARTICLE 1 : L'accès à la Vallée des Traouiero est interdit jusqu'au 31 décembre 2023.

ARTICLE 2 : Pour effectuer des opérations de contrôle et de vérification ou des travaux , seuls les agents des services techniques municipaux, les agents du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, des services de l'Etat et les entreprises dûment désignées sont habilités à accéder à la Vallée durant cette période de fermeture.

ARTICLE 3 : La Police Municipale, la Gendarmerie, le Garde du Littoral et Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : La signalisation indiquant les interdictions visées par le présent arrêté sera installée par les services techniques municipaux.

ARTICLE 6 : Les services de Gendarmerie Nationale et de Police Municipale veilleront au respect du présent arrêté et les infractions seront verbalisées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7 : La Direction Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à M. le Sous-Préfet de Lannion.

A PERROS-GUIREC le 8 novembre 2023
Le Maire,

Erven LEON

